



COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU  
08 novembre 2018

Le 08 novembre de l'an deux mil dix-huit, le Conseil municipal convoqué le 31 octobre 2018 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROGUET, Maire.

**PRESENTS** : ROGUET Guy, SALLIN Michel, RAMBOSSON Olivier, COLLOMB Eric, FREYDOZ Isabelle, SIMONDETTO Angela, SERRE Marie-Laure, SAGE Christelle, REY Jean-Claude, BADIN Maurice, GAYRAUD Daniel, BOITOUZET Patrick, GUICHON Raphaël, GRATS Myriam, COLLOMB Eric

**ABSENTS** : Retard Myriam GRATS arrivée 20h30, Retard Christelle SAGE arrivée 20h30, DEFAGO Christian (pouvoir Olivier Rambosson), ANDRIC Mihajlo (pouvoir à M. SALLIN Michel), MAYORAZ Béatriz (pouvoir Guy ROGUET), Mme BENE Marie-Pierre

*M. le Maire ouvre la séance à 20h05*

**Election d'un secrétaire de séance**

Selon l'ordre du tableau : M. SALLIN Michel

**1. Lecture des pouvoirs**

- ANDRIC Mihajlo (pouvoir à M. Michel SALLIN)
- DEFAGO Christian (pouvoir à M. Olivier RAMBASSON)
- MAYORAZ Beatriz (pouvoir à M. Guy ROQUET)

**2. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (04/10/2018)**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité avec aucune remarque

**3. Ordre du jour avec délibérations**

**FINANCES**

Délibération n°D2018- 48

Objet : LOCATION APPARTEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire Guy ROGUET

Nature : 3.3. Location

Vu la D2018-28 du 05 juillet 2018 ;

Vu l'avenant n°1 de la convention d'occupation précaire du logement situé 102, allée des charbonnier 74 160 FEIGERES, clôturant le bail de la location au 31 octobre 2018 ;

Vu la notification de cet avenant le 20 septembre par Mme Anaïs GUILLARD, locataire du logement ;

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention d'occupation précaire et révocable avec Mme Gisèle BILLIET, secrétaire général de la commune.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2122-22 du 4° alinéa du C.G.C.T permet au Conseil Municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de voirie route de Grossaz, et au hameau de Malchamp. Dans un souci de réactivité de la commune au sujet de ces marchés sollicite une délégation de pouvoir, afin de signer tout document se rapportant aux aménagements suivants :

- Création d'un trottoir et d'un giratoire ainsi que les éléments de sécurisation de cet ouvrage et la mise en place d'équipement de tri sélectif.
- Création d'une passerelle à Malchamp

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux marchés détaillés ci-dessus.**

.....

Délibération n°D2018-51

Objet : ATTRIBUTION SUBVENTION

Rapporteur : Mme Christelle SAGE

Nature : 3.4 Budget Primitif 2018

Suite à la réunion de commission finance du 30 octobre 2018

Madame Christelle SAGE propose au conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2018 aux associations et autres organismes.

- Union Sportive le Chable Beaumont	1355 €
- ASJ74 ATLE ST JULIEN	725 €
- Coopérative scolaire	300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve à l'unanimité les subventions détaillées ci-dessus.**

Délibération n°D2018-52

Objet : CONVENTION LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : M. le Maire, Guy ROGUET

Nature : 7.3 Emprunt

Les travaux d'extension du groupe scolaire touchent à leur fin les crédits disponibles ne suffiront pas aux derniers paiements et aux autres dépenses de fonctionnement prévues, malgré une première ligne de trésorerie il convient pour assurer le mandatement d'ouvrir une seconde ligne de trésorerie.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de donner la délégation à M. le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 euros ; le montant des intérêts sera calculé en fonction du montant et de la durée réelle des tirages effectués.

Le Conseil Municipal,

**Parcelle : ZP 87**

Situation Malchamp d'en Haut

Bien : Immeuble non bâti

**Parcelle : ZE 175**

Situation 9 allée des Sorbiers

Bien : Maison à usage d'habitation

**Parcelle : ZA 179**

Situation 10 allée du Ruttet

Bien : Maison à usage d'habitation

**Questions diverses**

Tirage au sort des personnes qui seront invités pour la prochaine réunion.

BRAND Renée

CHERKAOUI Dounia

DUPONT René-Claude

MORHAIN Julien

COUSIN Prune

Séance levée à 21h35

Etabli le 09 novembre 2018

Le Maire  
Guy ROGUET



Secrétaire de Séance  
Michel SALLIN